

Chapitre III - OU SONT TRAITES LES DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES PRODUITS EN REGION ?

A.INSTALLATIONS REGIONALES DE TRAITEMENT DES DND

CE QU'IL FAUT RETENIR

86 installations régionales de traitement des déchets non dangereux (DND) sont enquêtées chaque année et **65 centres de transfert** des déchets ménagers et assimilés (DMA).

4,1 millions de tonnes de DND sont traitées sur ces installations, dont **98 % sont des déchets produits en région**.

2,2 millions de tonnes sont stockées ou incinérées.

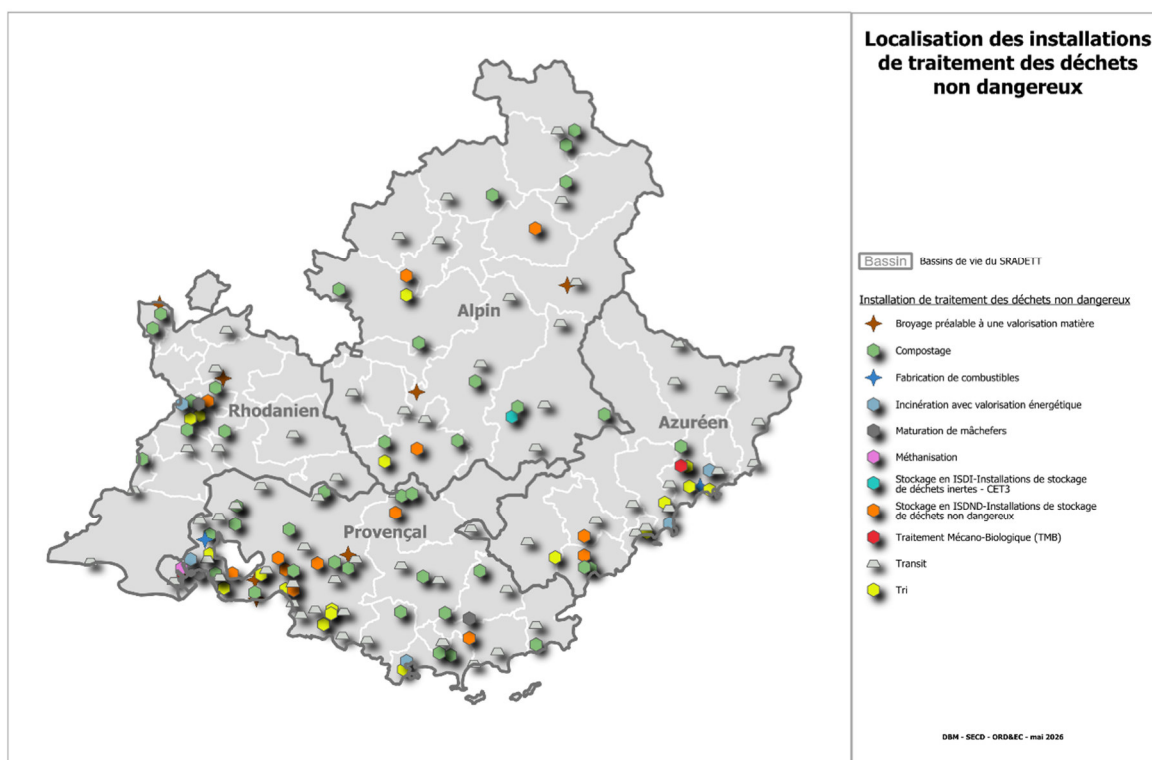
860 000 tonnes de déchets d'activités économiques sont traitées sur ces installations.

84 installations hors région sont recensées en 2024 et utilisées pour le traitement de DND de la région, soient 356 000 tonnes, environ **8 % des tonnages produits en région sont exportés**.

Le tableau et la carte suivantes dénombrent et localisent les installations de gestion et de traitement des déchets non dangereux réceptionnant des déchets produits en région par mode de gestion et par département :

	Région	04	05	06	13	83	84	Hors région
Centres de transit	65	9	5	12	21	12	6	-
Centres de tri DMA	15	1	1	4	6	2	1	50
Centres de tri DAE	7	-	-	-	6	-	1	-
Centres de tri mécano-biologique (TMB)	2	-	-	1	1	-	-	-
Unités de valorisation organique (UVO)	40	6	5	1	11	11	6	25
Plateformes de maturation de mâchefers	4	-	-	-	2	1	1	-
Unités de valorisation énergétique (UVE)	5	-	-	2	1	1	1	4
Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	13	1	2	-	5	4	1	5
TOTAL	151	17	13	20	53	31	17	84

Tableau 26 : Typologie des installations de gestion et de traitement des déchets non dangereux à l'échelle départementale et régionale



Carte 21 : Localisation des installations de traitement des Déchets Non Dangereux (DND)

Ces sites ont réceptionné 5 692 979 tonnes de déchets (5 650 753 t en 2023), dont 4 127 746 tonnes pour stockage ou traitement, 303 704 tonnes sur plateforme de maturation des mâchefers et 1 261 529 tonnes passées par un centre de transit. Hors transit, 55 % des tonnages réceptionnés sont des déchets stockés ou incinérés (proportion des tonnages stockés en baisse au profit de tonnages incinérés) :

Type d'installation	Tonnages entrants 2024	Tonnages entrants 2024 (Produits en région)	Répartition 2024	Répartition 2023
Centres de tri (DMA et DAE)	749 568 t	743 966 t	18,2 %	19,4 %
Unités de valorisation organique (UVO)	684 004 t	628 654 t	16,6 %	15,3 %
Unités de valorisation énergétique (UVE)	1 191 278 t	1 179 253 t	28,9 %	29,2 %
Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	1 083 337 t	1 081 083 t	26,2 %	26,2 %
Unités de tri-mécano-biologique (TMB)	419 559 t	419 559 t	10,2 %	9,9 %
Totaux 2024	4 127 746 t	4 052 515 t	100 %	100 %
Totaux 2023	4 160 924 t			
Évolution	- 0,8 %			

Plateformes de maturation de mâchefers	303 704 t
Centres de transit	1 261 529 t

Tableau 27 : Tonnages entrants sur les installations régionales de traitement et de gestion

⇒ [TABLE DES MATIERES](#)

La mise en place d'une enquête annuelle par l'Observatoire a permis d'affiner la connaissance des flux entrants sur les installations de la région. S'appuyant sur sa connaissance du territoire, des acteurs et des flux de déchets, l'ORD&EC dispose d'éléments permettant notamment d'affiner les données sur l'origine des flux entrants sur les installations de la région.

Ainsi, des déchets d'activités économiques (DAE) sont identifiés sur les installations enquêtées par l'Observatoire. Ils représentent 23 % des tonnages reçus (hors transit et TMB), soit un total de 859 505 t de DAE traité sur ces mêmes installations. Le tableau ci-dessous illustre les tonnages de ceux-ci pour chaque type d'unité de gestion à l'échelle régionale :

Type d'installation	Tonnages entrants 2024	Tonnages de DAE 2024	Part de DAE 2024	Tonnages de DAE 2023	Part de DAE 2023	Évolution des tonnages
Centres de tri	749 568 t	339 553 t	45 %	360 783 t	45 %	-6 %
Unités de valorisation organique (UVO)	684 004 t	100 346 t	15 %	94 449 t	15 %	6 %
Unités de valorisation énergétique (UVE)	1 191 278 t	84 654 t	7 %	72 438 t	6 %	17 %
Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	1 083 337 t	334 952 t	31 %	356 269 t	33 %	-6 %
Sous-totaux	3 708 187 t	859 505 t	23 %	883 939 t	24 %	-3 %
Centres de transit	1 261 529 t	67 843 t	5 %	52 154 t	4 %	30 %
Centres de tri mécano-biologique (TMB)	419 559 t	0 t	0 %	-	-	

Tableau 28 : Tonnages de DAE réceptionnés sur les installations

Les DAE traités sur les mêmes sites de gestion que les DMA sont en grande majorité des déchets en mélange issus d'entreprises régionales. Entre 2023 et 2024, **les tonnages de DAE résiduels entrants sur les UVE augmentent de près de 17 % tandis que les tonnages de DAE entrants sur les ISDND diminuent de 6 %.**

Sur les centres de tri et les unités de valorisation organique, les DAE affichent respectivement un recul de -6 % et une progression de +6 % par rapport à l'année précédente.

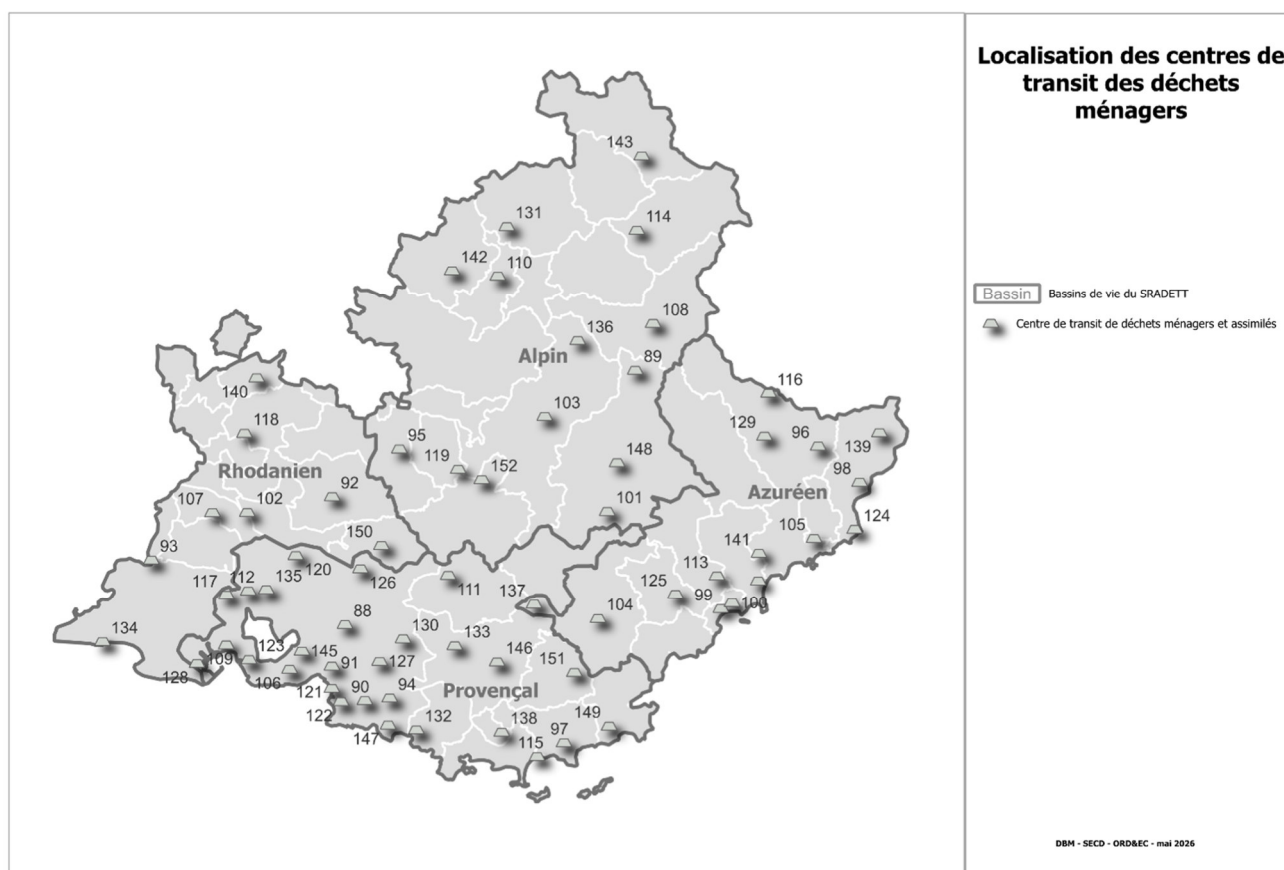
B.FLUX ENTRANTS ET SORTANTS DE DND TRAITES SUR LES INSTALLATIONS REGIONALES

Les cartes et graphiques suivants illustrent la localisation de ces installations, les tonnages, les types de matériaux entrants, les origines géographiques et le cas échéant les capacités autorisées.

1. Centres de transit

Les centres de transit sont rarement enquêtés à l'échelle nationale. La mise en place de l'Observatoire a permis d'améliorer la connaissance de ces sites pour, à terme, être en mesure de **calculer des indicateurs environnementaux (gaz à effet de serre) de la collecte et du transfert des déchets**.

En 2024, **65 centres de transit** sont en activité sur le territoire régional. **61 % des ordures ménagères résiduelles collectées par le service public de gestion des déchets** transitent par un de ces centres. 24 % des déchets issus de collectes sélectives (emballages, papiers, verre) utilisent un de ces sites (29 % hors verre).



Carte 22 : Localisation des centres de transit

Les centres de transit ont réceptionné **1 261 528 tonnes de déchets non dangereux** en 2024, dont 83 % sont des ordures ménagères résiduelles.

Les autres types de déchets en transit sont décrits dans le graphique suivant :

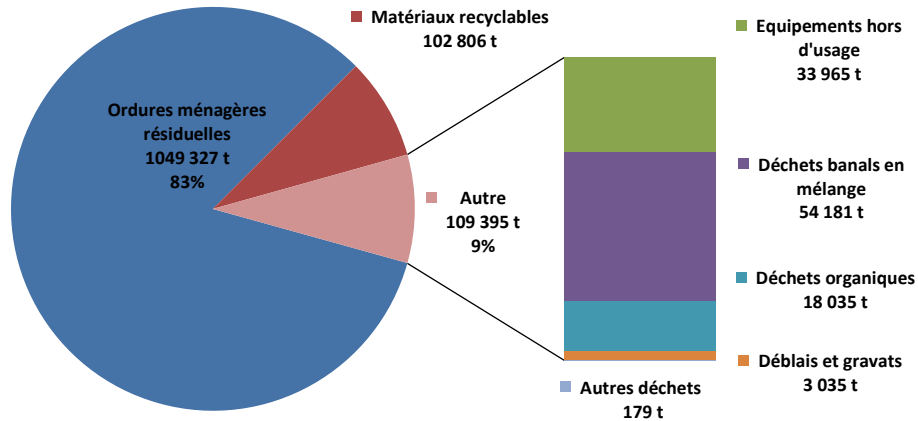
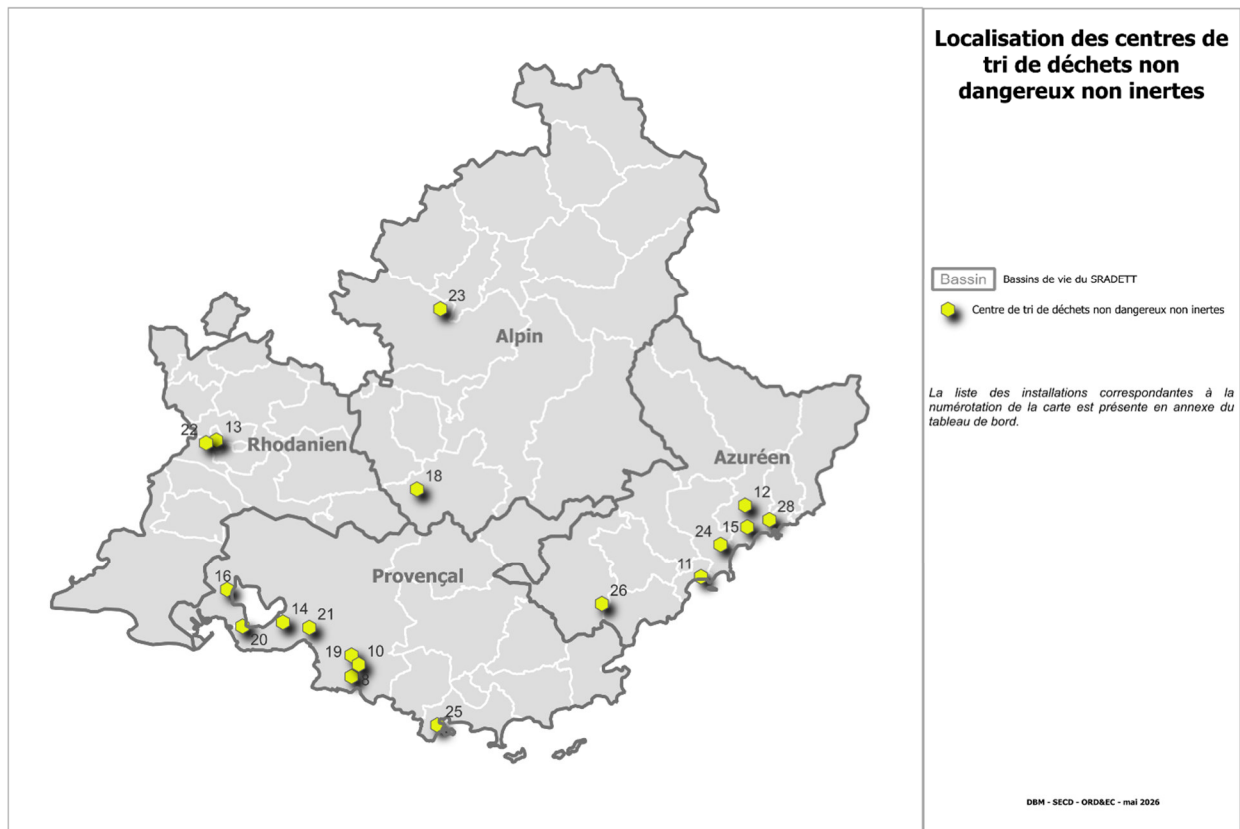


Figure 31 : Tonnages entrants sur les centres de transit par type de matériaux

Nota bene : Classification des déchets ADEME

2. Centres de tri des DMA et DAE (hors tri des OMr)

22 centres de tri des DMA et DAE sont opérationnels sur le territoire régional pour l'année 2024. 10 de ces installations sont destinées uniquement au tri des encombrants et déchets non dangereux des activités économiques (DAE). De plus, 8 centres de tri sont en capacité d'accueillir des déchets inertes du BTP.



Carte 23 : Localisation des centres de tri (DMA et DAE)

Nota bene : La liste des centres de tri de la région est présentée en [annexe 1 du tableau de bord](#).

La capacité réglementaire de tri en région s'élève à 1 607 000 t/an. En 2024, les centres de tri ont reçu un tonnage total de 749 568 t de déchets (807 908 t en 2023 et 778 598 t en 2022).

La capacité réglementaire autorisée des centres de tri est souvent assimilée à la capacité potentielle. Tenant compte de la surface des sites **elle permet à terme, en ajoutant de nouveaux moyens techniques, de traiter davantage de tonnages et d'autres types de matériaux** (déchets inertes, encombrants, etc.).

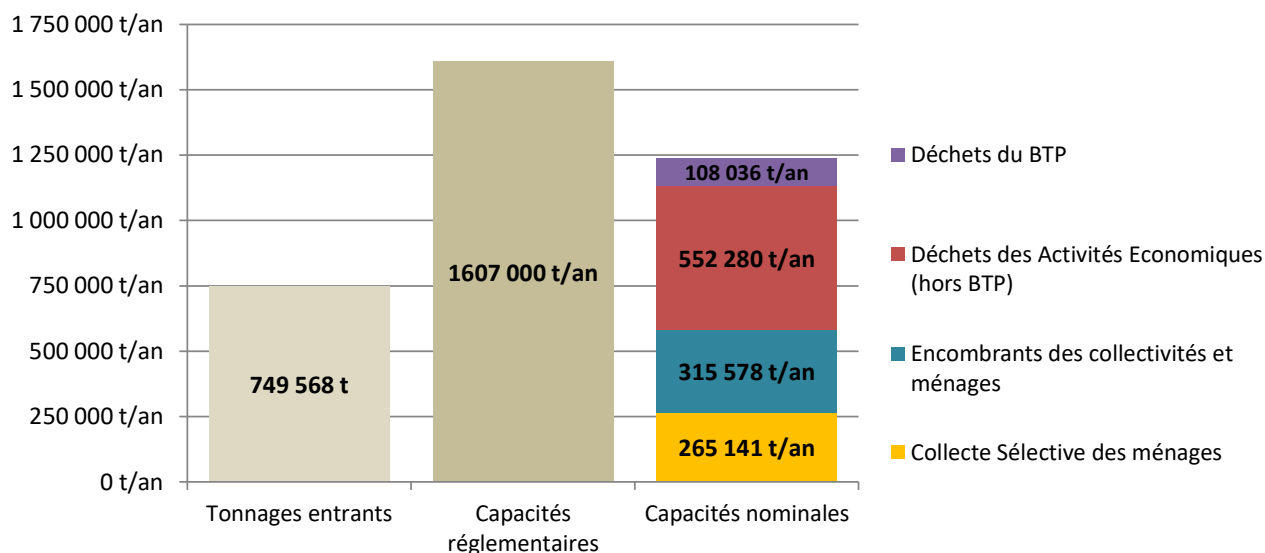


Figure 32 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de tri

Nota bene : Les capacités nominales correspondent aux capacités techniques disponibles annoncées par les exploitants.

En 2024, **45 % des déchets entrants** dans les centres de tri recensés sont **des déchets d'activités économiques (DAE)**.

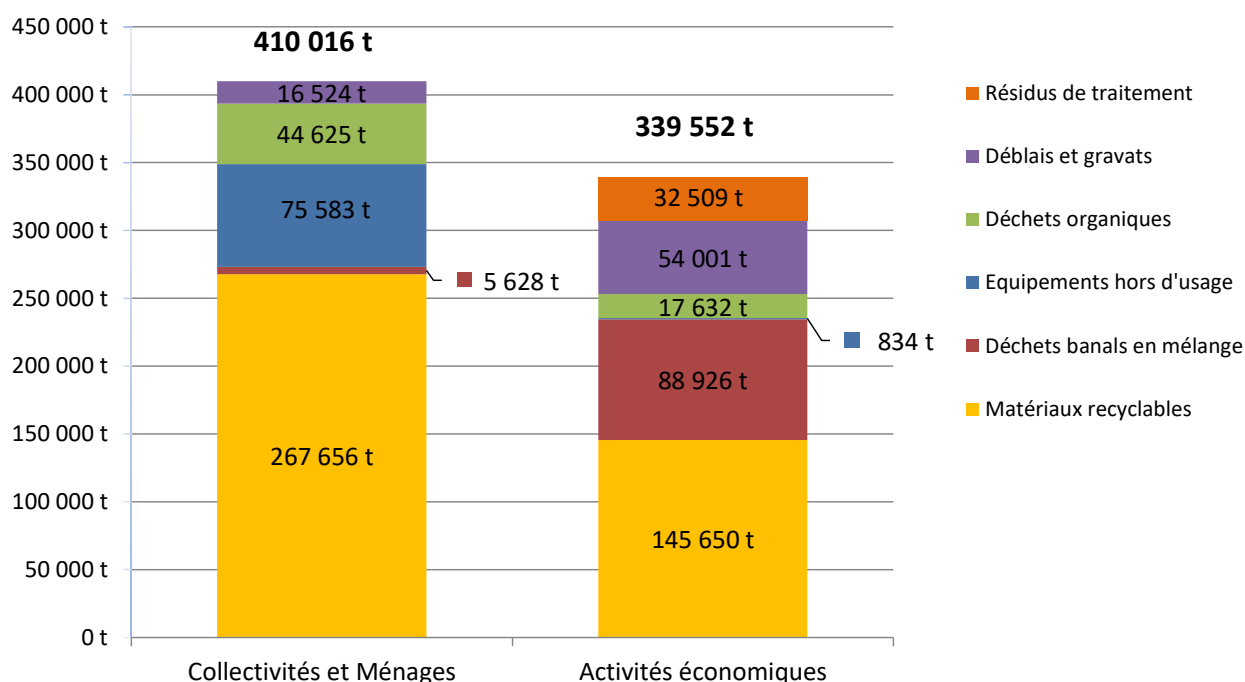


Figure 33 : Tonnages entrants sur les centres de tri par type de matériaux

Les tonnages entrants en centres de tri proviennent à 99 % de la région :

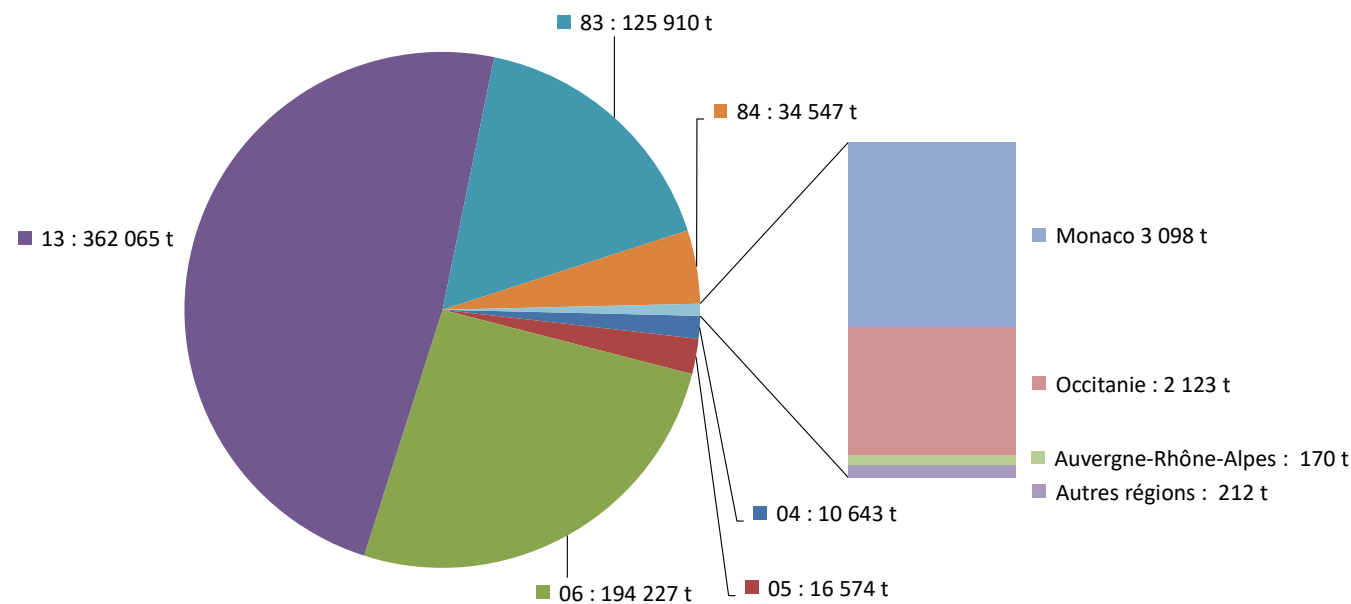


Figure 34 : Tonnages entrants sur les centres de tri par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les 50 unités hors région déclarées être utilisées pour trier des déchets régionaux. **7 centres de tri réceptionnent 84 % des quantités exportées (56 255 t) majoritairement dans des logiques de gestion de proximité :**

Nom de l'installation	Département	Tonnages connus issus de la région	Nom de l'installation	Département	Tonnages connus issus de la région
Centre de Tri de Nîmes Valrena	Gard	13 879 t	Centre de Tri Mur de Sologne	Loir-et-Cher	60 t
Centre de tri La Mure - Paprec	Isère	13 246 t	Centre de tri Villy-le-Pelloux - Excoffier	Haute-Savoie	55 t
Centre de Tri de Lansargues Trivalo 34	Hérault	12 185 t	Centre de tri de DAE de Tournon	Savoie	42 t
Centre de Tri de Dae de Paprec Pujaut	Gard	7 020 t	Centre de tri Cusset - Suez	Allier	36 t
Centre de Tri de Mende	Lozère	4 277 t	Centre de tri Saint-Pierre-de-Chandieu - IMS	Rhône	31 t
Centre de Tri de Thaon-les-Vosges	Vosges	3 123 t	Centre de tri Chambéry - Suez	Savoie	30 t
Centre de tri DAE de Beaucaire	Gard	2 525 t	Centre de tri Polignac - SRVV	Haute-Loire	26 t
Centre de tri Roussas - Coved	Drôme	1 472 t	Centre de tri Lorette - Suez	Loire	26 t
Centre de tri Salaise-sur-Sanne - Trentetris	Isère	1 316 t	Centre de tri Vaulx-en-Velin - Suez	Rhône	25 t
Centre de Tri DAE Berville-sur-seine	Seine-Maritime	937 t	Centre de tri Colombier-Saugnieu - DBS	Rhône	22 t
Centre de tri Francin - Nantet Locabennes	Savoie	878 t	Centre de tri Brioude - CFM Industrie	Haute-Loire	16 t
Centre de Tri de Saint-Eloi	Nièvre	849 t	Centre de tri Meyzieu - Veolia	Rhône	16 t
Centre de Tri Noyelles Godault	Pas-de-Calais	716 t	Centre de Tri DAE Grémonville	Seine-Maritime	16 t
Centre de tri Portes-lès-Valence - Purfer	Drôme	707 t	Centre de tri Riom - Suez	Puy-de-Dôme	15 t
Centre de tri CS Chêne-en-Semine - Excoffier Recyclage	Haute-Savoie	695 t	Centre de Tri Dae Chevilly	Loiret	12 t
Centre de tri Chabeuil - Suez	Drôme	506 t	Centre de tri Voreppe - Suez	Isère	10 t
Centre de tri Montélimar - Suez	Drôme	435 t	Centre de tri Saint-Paul-des-Landes - Fabrude Recyclage	Cantal	5 t
Centre de tri Bourgoin-Jallieu - Suez	Isère	351 t	Centre de tri DAE de Gerzat	Puy-de-Dôme	5 t

Nom de l'installation	Département	Tonnages connus issus de la région	Nom de l'installation	Département	Tonnages connus issus de la région
Centre de Tri de Veolia Actisol Pignan	Hérault	306 t	Centre de Tri de Veolia Sébazac	Aveyron	5 t
Centre de tri Saint-Ours-les-Roches - Paprec	Puy-de-Dôme	249 t	Centre de tri, regroupement et démantèlement DEEE	Allier	3 t
Centre de Tri Chateaubriant - Barbazanges Tri Ouest	Loire-Atlantique	222 t	Centre de Tri DAE Sainte-Marguerite-sur-Duclair	Seine-Maritime	3 t
Centre de tri Chassieu - Paprec	Rhône	148 t	Centre de tri Apprieu - Trentetris	Isère	2 t
Centre de tri Le Chambon-Feugerolles - Suez	Loire	82 t	Centre de tri Poisy - Suez	Haute-Savoie	1 t
Centre de Tri Dae Lyon - Slr Environnement	Rhône	77 t	Centre de Tri Saint-quentin	Aisne	1 t
Centre de tri Saint-Romain-en-Gal - Purfer	Rhône	68 t	Centre de tri Saint-Clair-de-la-Tour - Purfer	Isère	1 t
Totaux					66 733 t

Tableau 29 : Centres de tri hors région réceptionnant des déchets régionaux

Les principaux centres de tri hors région sont souvent utilisés dans des logiques de proximité ou par des prestataires ayant des partenariats privilégiés. En 2024, 50 centres de tri hors région ont été utilisés, dont 22 centres pour plus de 100 tonnes de déchets provenant de la région.

En 2024, les données disponibles concernant la valorisation des déchets triés et les filières de traitement des refus de tri des centres de la région montrent que :

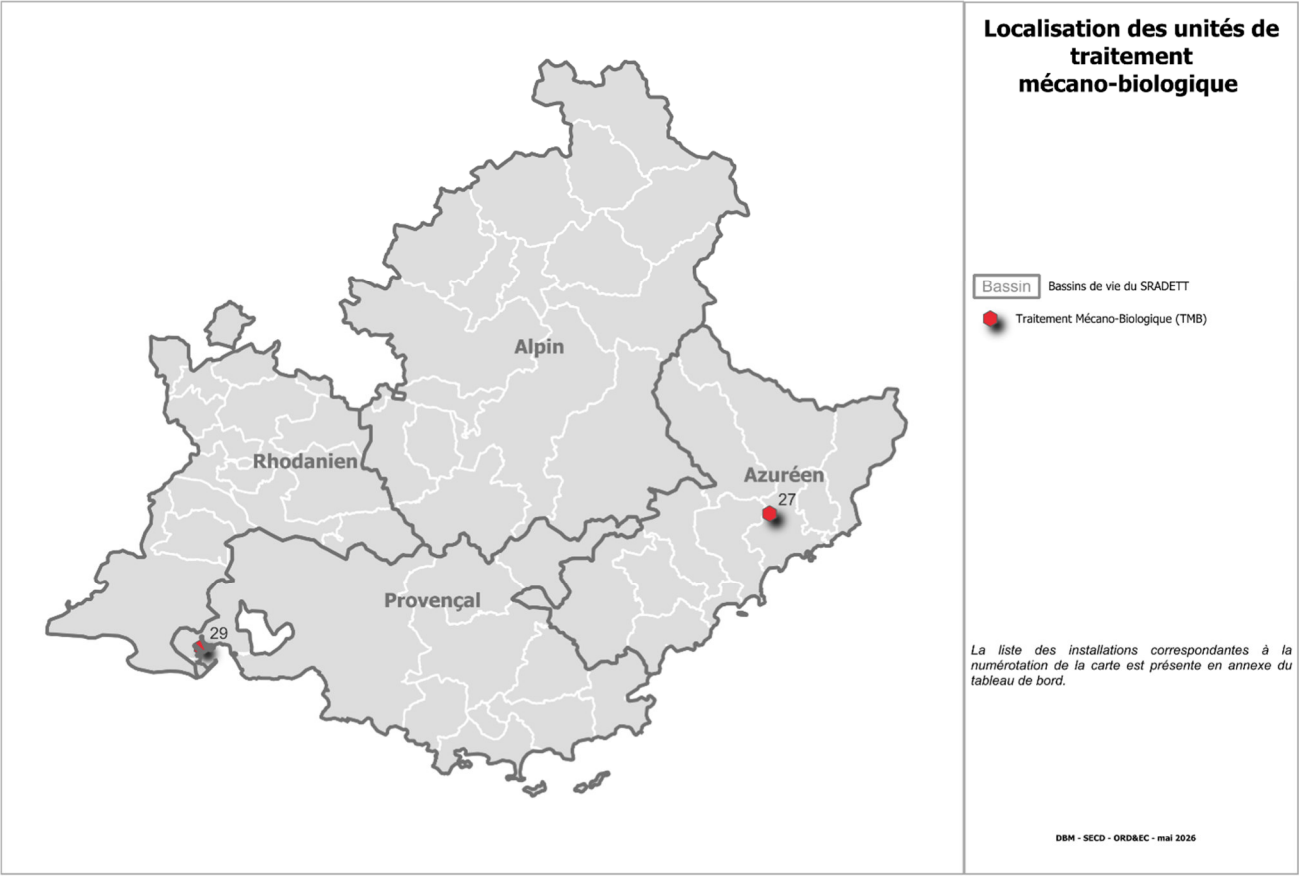
- 479 612 tonnes de matériaux recyclables ont été valorisées ;
- 63 184 tonnes de refus ont été préparées en combustibles solides de récupération (CSR) ou en déchets solides broyés (DSB) en vue d'une co-incinération en cimenterie ;
- 183 666 tonnes de refus de tri ont été orientées vers une filière de stockage ou d'incinération ;
- 43 174 tonnes de gravats ont été orientées vers une filière de stockage ;
- 4 073 tonnes de déchets ont fait l'objet d'un simple transit ou délestage vers une autre installation (centre de tri, plateforme de compostage, ISDND).

3. Centres de tri mécano-biologique (TMB)

Certaines collectivités utilisent le procédé de tri mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles et de biodéchets. Les 2 installations concernées sont situées sur le territoire régional. Le centre de Beaucaire (hors région) recevait avant sa fermeture en mars 2020 des OMr des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

	Département	Capacité	Tonnages issus de la région	Collectivités
Centre de tri mécano-biologique du Broc (CVO)	Alpes-Maritimes	70 000 t	48 943 t	Syndicat mixte d'élimination des déchets des Alpes-Maritimes (SMED) Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)
Centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer	Bouches-du-Rhône	463 000 t	370 616 t	Métropole Aix-Marseille Provence
Total			419 559 t	

Tableau 30 : Centres de tri mécano-biologique réceptionnant des déchets régionaux



Carte 24 : Localisation des centres de tri mécano-biologique (TMB)

En 2024, 420 000 tonnes d'ordures ménagères de la région ont été traitées par ce procédé. Par la suite, plus de 49 000 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation organique dans un centre de compostage ou de méthanisation :

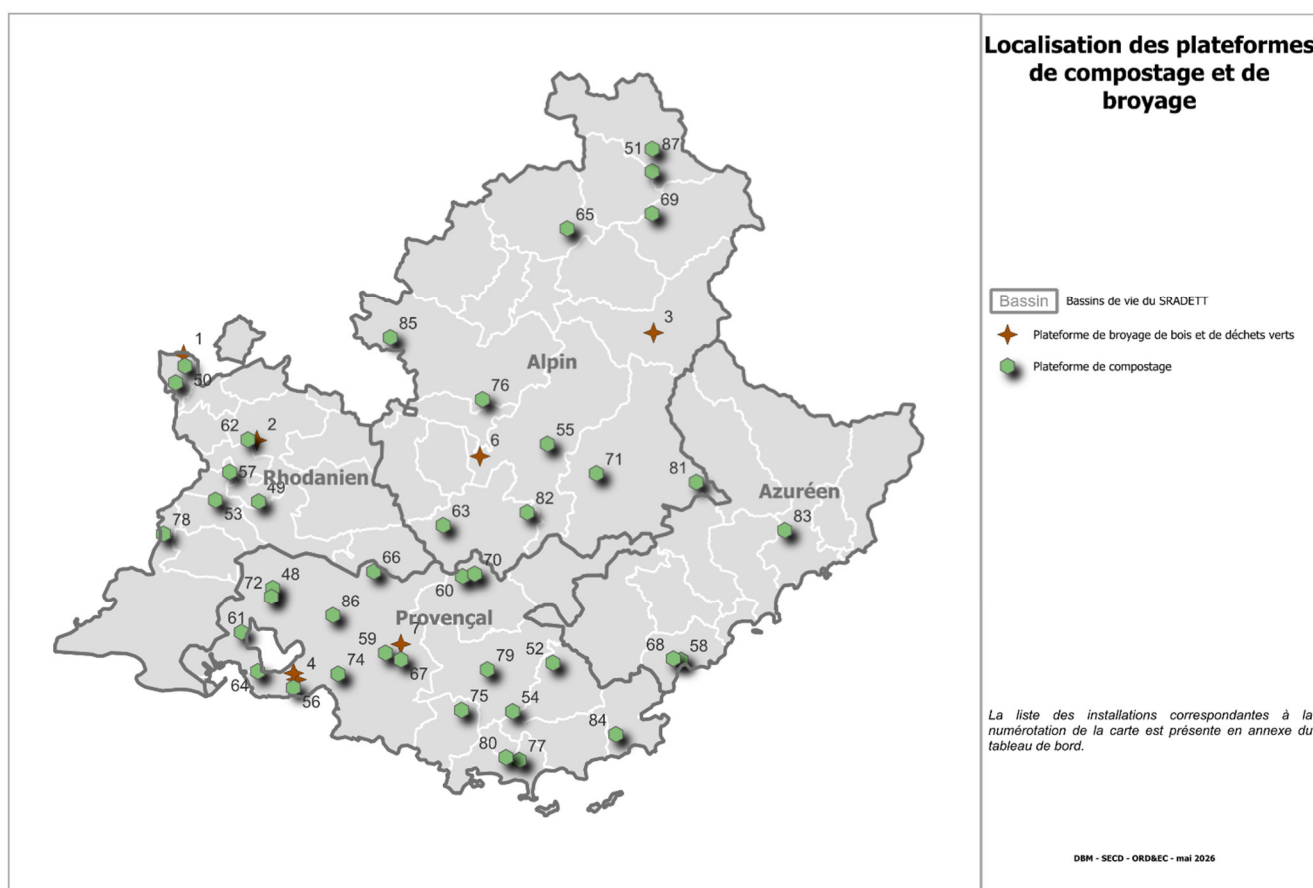
	Fraction fermentescible	Matériaux recyclables	Combustibles solides de récupération (CSR)	Refus de tri stocké	Refus de tri incinéré
Centre de tri mécano-biologique du Broc (CVO)	20 874 t	883 t	9 126 t	18 060 t	0 t
Centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer	28 207 t	3 735 t	0 t	0 t	323 279 t
Totaux	49 081 t	4 618 t	9 126 t	18 060 t	323 279 t

Tableau 31 : Flux sortants des centres de tri mécano-biologique réceptionnant des déchets régionaux

4. Unités de valorisation organique (UVO) ou centres de traitement biologique

38 unités de valorisation organiques sont en activités sur le territoire régional. Il convient de distinguer d'une part, 37 plateformes de compostage et d'autre part 1 unité de méthanisation-compostage (couplée au centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer).

Parmi ces unités de valorisation organique, 12 plateformes de compostage acceptent dans leur procédé des boues issues de stations de traitement des eaux usées. Le traitement des déchets d'assainissement est précisé en annexe du tableau de bord.



Carte 25 : Localisation des unités de valorisation organique (UVO)

Nota bene : La liste des unités de valorisation organique de la région est présentée en annexe 2 du tableau de bord.

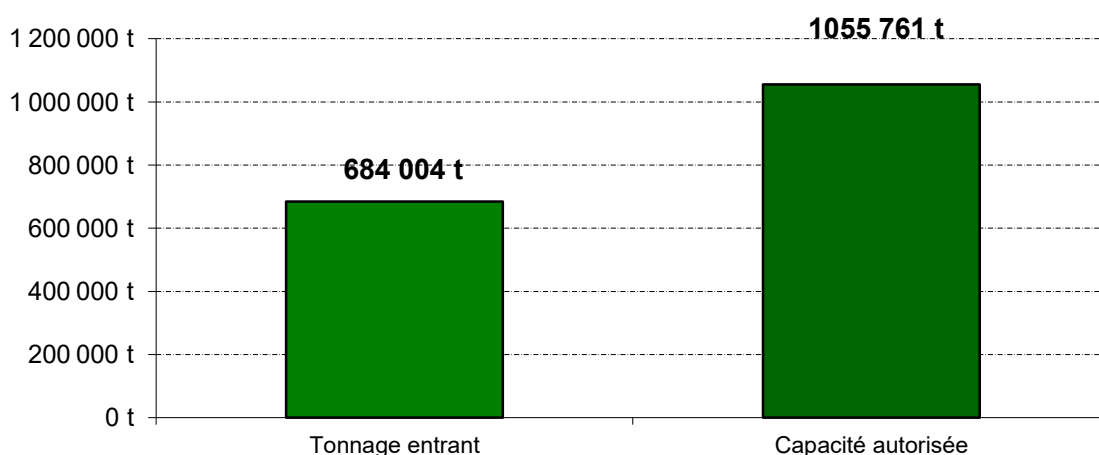


Figure 35 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de traitement biologique

Nota bene : Les plateformes de compostage comme les centres de transit sont les installations les moins bien renseignées, notamment concernant leurs capacités autorisées.

La capacité de l'unité de méthanisation-compostage de Fos-sur-Mer (111 000 t/an) est comptabilisée dans ce décompte. En 2024, les unités de valorisation organique ont accueilli 684 000 tonnes de déchets. 15 % de ces déchets entrants sont des déchets d'activités économiques (DAE).

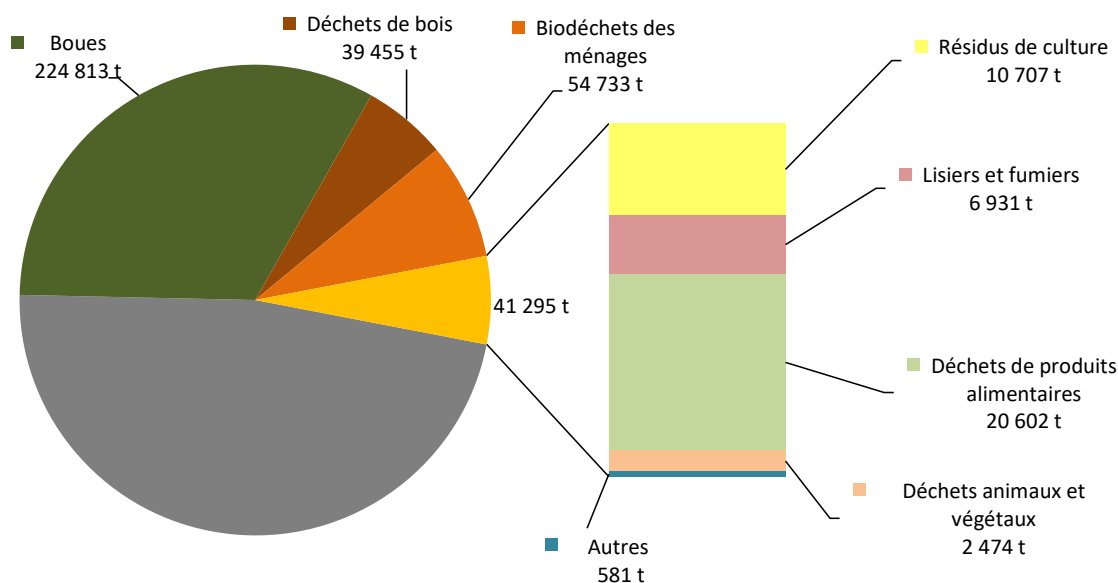


Figure 36 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par type de matériaux

Les déchets verts représentent 47 % des tonnages entrants et les boues de station d'épuration 33 %.

La catégorie « Biodéchets des ménages » comprend d'une part 49 081 tonnes de FFOM (fraction fermentescible des ordures ménagères) issues des centres de tri mécano-biologique du Broc et de Fos-sur-Mer et traitées sur leurs unités de valorisation organique, et d'autre part **5 156 tonnes de biodéchets triés à la source par les collectivités et les ménages.**

Les tonnages entrants sur les plateformes de compostage proviennent à 92 % de la région.

⇒ TABLE DES MATIERES

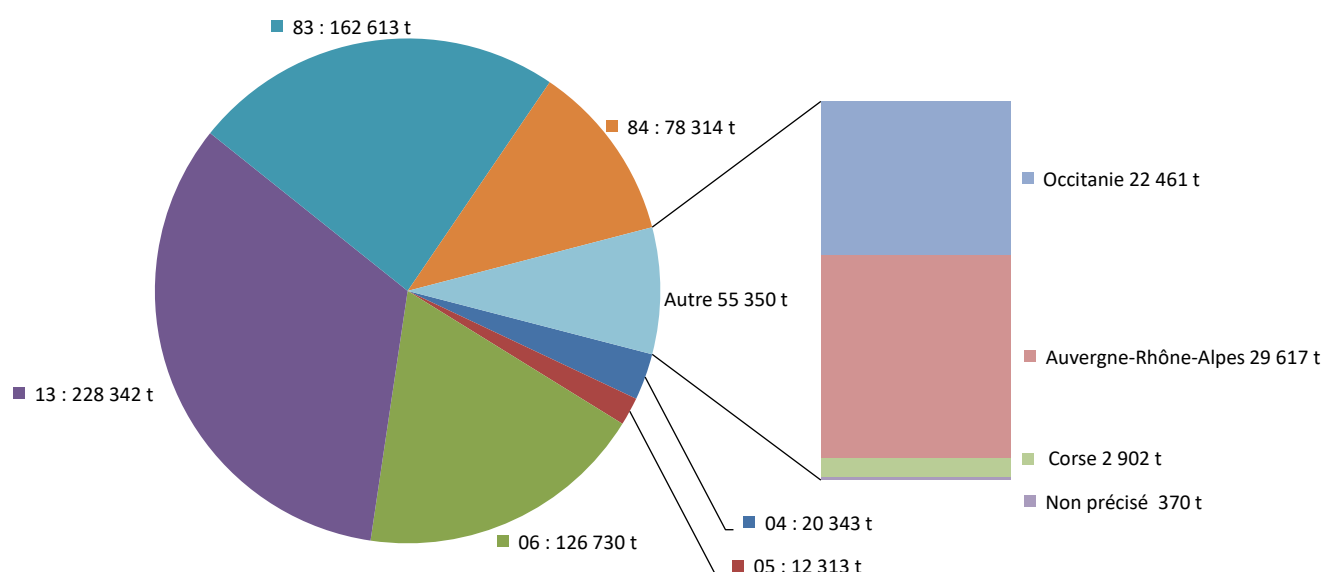


Figure 37 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les centres de traitement biologique hors région ayant traité des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Plateforme de Compostage Bellegarde	Gard	21 109 t
Plateforme de compostage Deux-Grosnes - Veolia Agriculture France	Rhône	14 935 t
Plate-forme de Compostage Champvert	Nièvre	12 596 t
Plateforme de compostage Saint-Barthélemy - SAS Compostière de Montremond	Isère	11 000 t
Plateforme de Compostage Saint-hilaire-de-la-côte	Isère	7 486 t
Plateforme de compostage Sillans - Bièvre Nature Recyclage	Isère	6 885 t
Plateforme de Compostage de la Côte-saint-andré - Dauphine Compost	Isère	4 874 t
Plateforme de compostage de Bessines-sur-Gartempe	Haute-Vienne	4 063 t
Plateforme de Compostage Anthon - Confluence Amendements les Garennes	Isère	3 595 t
Plateforme de Compostage Sebastopol	Tarn	2 363 t
Pltf de compostage Biovalor - Pont-de-l'Isère	Drôme	2 184 t
Plateforme de Compostage des Salles du Gardon	Gard	1 821 t
Plateforme de Compostage de Durance	Lot-et-Garonne	1 296 t
Plateforme de compostage et broyage bois Ambronay - Agri Services Environnement	Ain	1 280 t
Centre de Compostage d'Ingrandes-sur-Vienne	Vienne	1 208 t
Plateforme de Compostage Montels	Hérault	1 054 t
Plateforme de Compostage Salindres	Gard	908 t
SAS BIOGAZ DU HAUT-PAYS	Pas-de-Calais	895 t
Méthanisation Centralisée Champargonne Biogaz	Marne	822 t
Plateforme compostage Labécède Lauragais Valterra	Aude	616 t
Plate-forme de Compostage Gailhan	Gard	537 t
Plate-forme de Compostage Conflans-sur-lanterne	Haute-Saône	80 t
Plateforme de compostage Villard-Bonnot - Suez	Isère	38 t
Pf de Compostage (centre'alsace Compost)	Haut-Rhin	29 t
Plate-forme de Co-compostage de Narbonne Bioterra	Aude	13 t
Total		101 687 t

Tableau 32 : Centres de traitement biologique hors région réceptionnant des DMA régionaux

En 2024, les données disponibles sur les unités de valorisation organique de la région montrent que :

- 204 616 tonnes de compost ont été valorisées ;
- 2 318 tonnes de refus de compostage, refus de tri et compost non valorisables ont été réorientées vers une filière de stockage ;
- 10 327 tonnes de déchets verts broyés, et de refus de compostage ont été préparées dans le but d'une valorisation énergétique (Co-incinération en chaufferie bois-énergie et cimenterie) ;
- 110 898 tonnes de déchets verts broyés, et de refus de compostage ont été préparées dans le but d'une valorisation organique (épandage, Co-compostage de boue, méthanisation) ;
- 16 244 MWh thermiques et électriques ont été produits et valorisés sur l'UVO de Fos-sur-Mer.

Le tableau suivant présente le détail des quantités et filières de destination des produits et déchets sortants des Unités de Valorisation Organique :

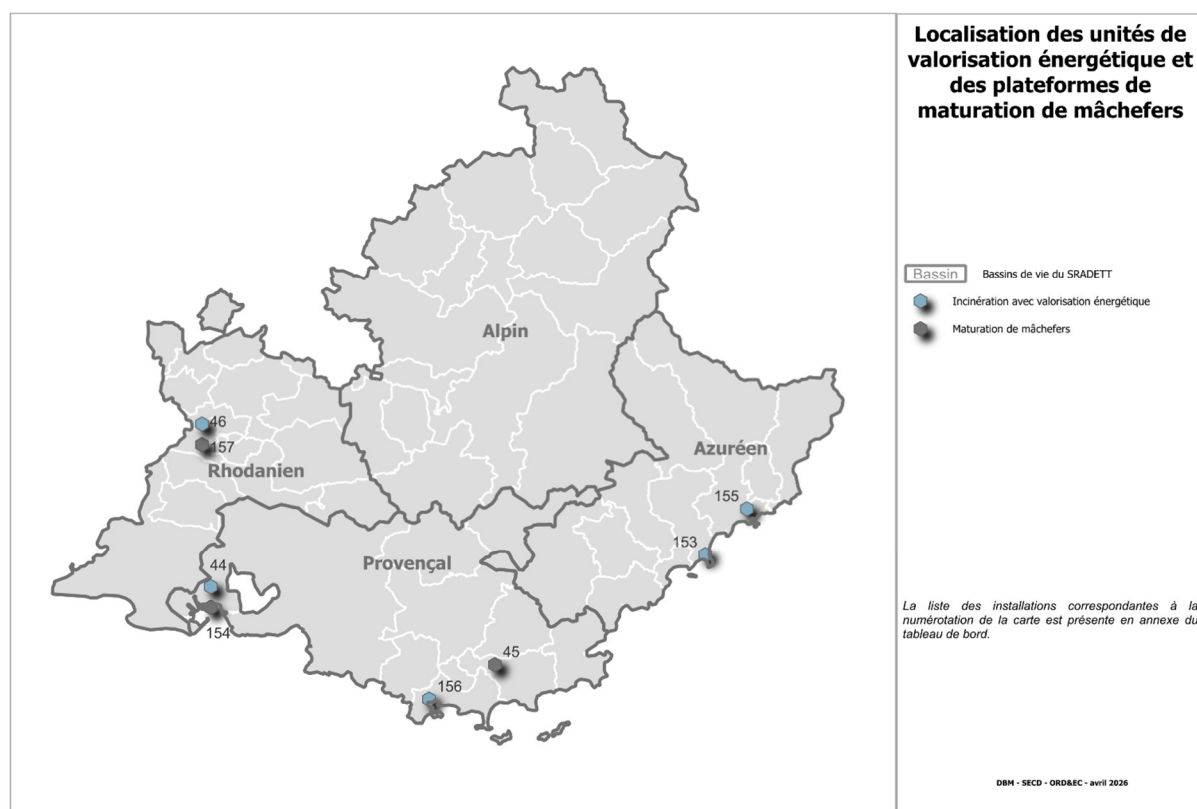
Produits et déchets sortants	Filières de valorisation ou de traitement				Totaux
	Valorisation organique, épandage, co-compostage	Valorisation matière, recyclage	Préparation en vue d'une valorisation énergétique (chaufferie bois-énergie et cimenterie)	Stockage en ISDND	
Composts produits	204 616 t	6 732 t	-	-	211 348 t
Broyat de déchets verts	96 041 t	3 425 t	6 322 t	-	105 788 t
Refus de compostage	4 569 t	-	3 286 t	2 318 t	10 173 t
Métaux	-	131 t	-	-	131 t
Bois	-	-	719 t	-	719 t
Totaux	305 226 t	10 288 t	10 327 t	2 318 t	328 159 t

Tableau 33 : Destinations des produits et déchets sortants des UVO

5. Unités de valorisation énergétique (UVE) et les plateformes de maturation des mâchefers

5 unités de valorisation énergétique (UVE) sont opérationnelles en région. Ces unités peuvent recevoir pour 3 d'entre elles des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) et certaines accueillent également des boues de station de traitement des eaux urbaines.

4 plateformes destinées à la maturation des mâchefers produits par les unités de valorisation énergétique sont présentes sur le territoire régional (l'une d'elle est intégrée au site de l'UVE de Fos-sur-Mer). En 2020, une nouvelle installation de maturation des mâchefers a démarré son activité sur la commune de Fos-sur-Mer.



Carte 26 : Localisation des unités de valorisation énergétique (UVE) et des plateformes de maturation des mâchefers

Nota bene : La liste des unités de valorisation énergétique de la région est présentée en [annexe 2](#).

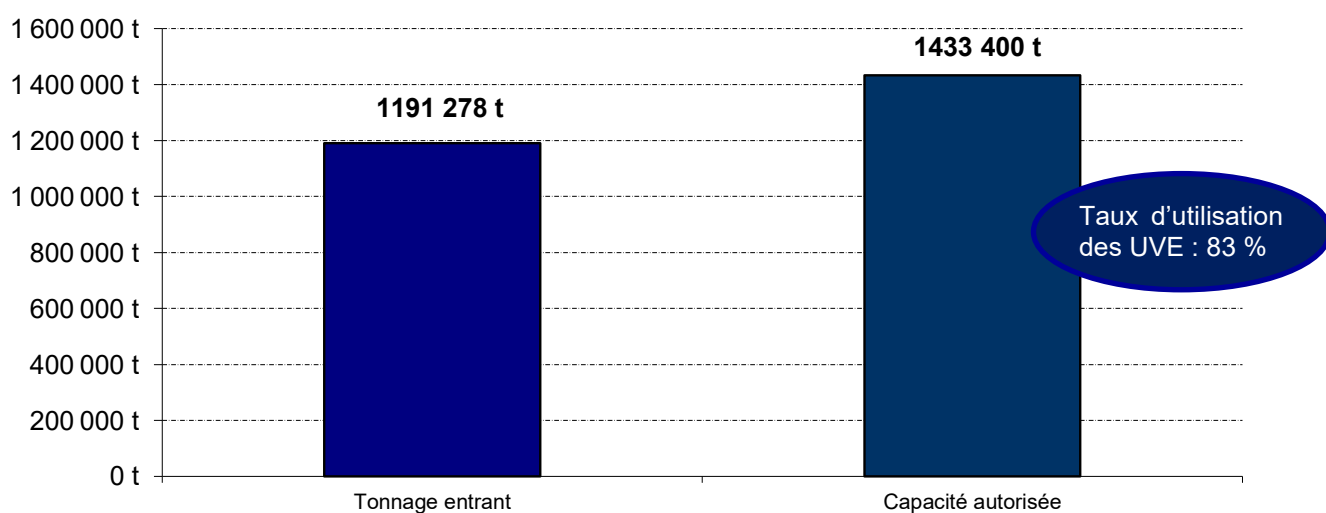


Figure 38 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les UVE

En 2024, les UVE de la région ont traité un total de 1 191 000 tonnes dont 91 % sont des ordures ménagères résiduelles (OMr). Les travaux de *revamping* de l'UVE de Nice n'ont pas permis d'utiliser la totalité des capacités administratives autorisées. Les tonnages de déchets non dangereux en mélanges produits par les activités économiques représentent 6 % des déchets entrants.

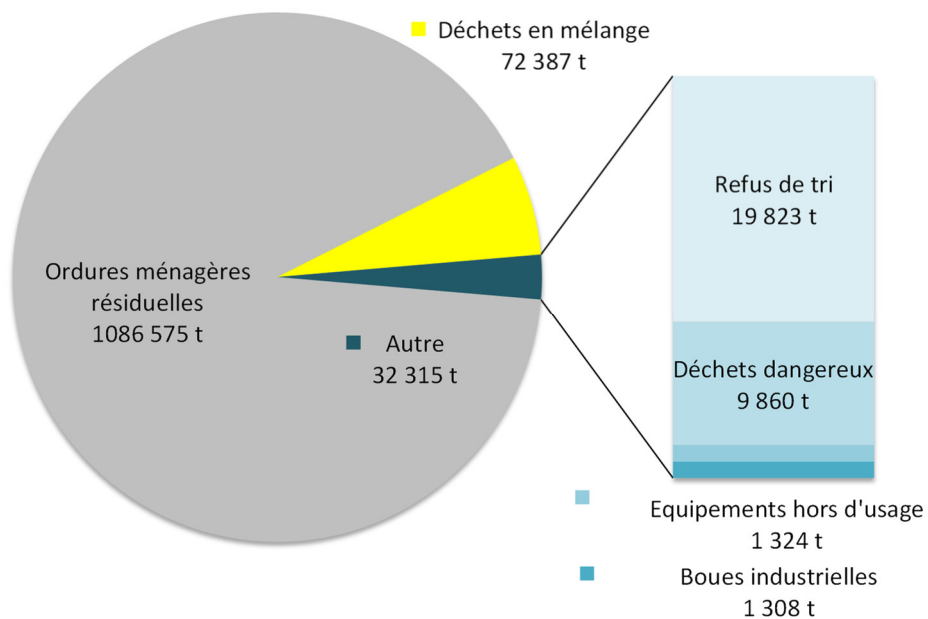


Figure 39 : Tonnages entrants sur les UVE par type de matériaux

Les tonnages entrants en unité de valorisation énergétique proviennent à 99 % de la région.

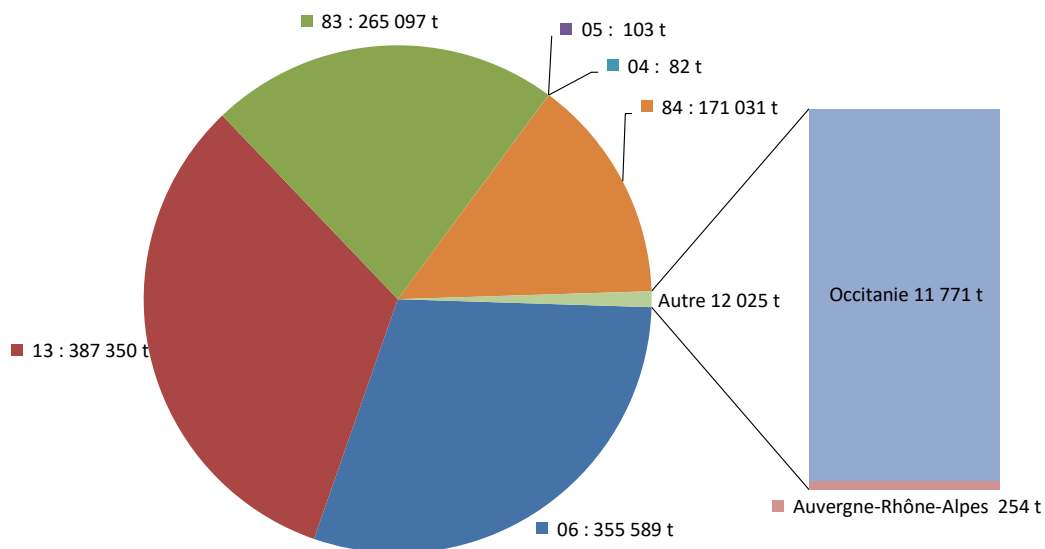


Figure 40 : Tonnages entrants sur les UVE par origine géographique

⇒ [TABLE DES MATIERES](#)

Le tableau ci-après affiche les unités hors région connues ayant réceptionné des déchets régionaux :

	Département	Type de déchets	Tonnages connus issus de la région
CVE SMA (Monaco)	Monaco	DND	13 035 t
Uve de Calce - Cydel	Pyrénées-Orientales	DND	4 794 t
UVE de Trédi - Salaise-sur-Sanne	Isère	DND	62 t
Uve de Nîmes - Evolia	Gard	DND	1 248 t
UVE de Trédi - Salaise-sur-Sanne	Isère	DD	8 456 t
Uve de Nîmes - Evolia	Gard	DD	46 t
Uve de Calce - Cydel	Pyrénées-Orientales	DD	728 t
Total			28 369 t

Tableau 34 : UVE hors région réceptionnant des déchets régionaux

Les données disponibles sur ces sites montrent que :

- 273 964 tonnes de mâchefers ont été produites ;
- 34 810 tonnes de métaux (UVE et plates-formes de maturation) ont été recyclées ;
- 40 747 tonnes de REFIOM ont été traitées ;
- 839 256 MWh thermiques et électriques ont été valorisés.

Le traitement des mâchefers :

Le traitement des 274 000 tonnes de mâchefers, produites par les unités de valorisation énergétique implantées en région, est organisé de la façon suivante :

- La plateforme de maturation des mâchefers de Vedène (84) a traité la totalité des mâchefers produits par l'UVE d'Avignon, soit 47 000 tonnes. De plus, cette installation a reçu 25 000 tonnes en provenance de l'UVE de Lunel (34).
- La plateforme de maturation des mâchefers de Pierrefeu-du-Var (83) a traité les 66 000 tonnes de mâchefers produits par l'UVE de Toulon (83). De plus, cette installation a reçu 5 000 tonnes de mâchefers en provenance de l'UVE de Monaco.
- Le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer possède sa propre plateforme de maturation, néanmoins les 83 000 tonnes de mâchefers produites par son UVE ont été traitées sur la plateforme de maturation de mâchefers exploitée par la société Mat'ild à Fos-sur-Mer.
- Les mâchefers restants produits par les UVE de Nice et Antibes (06) représentent 79 000 tonnes (mâchefers bruts). Ces mâchefers sont également traités sur la plateforme de maturation de mâchefers Mat'ild à Fos-sur-Mer. Cette plateforme est opérationnelle depuis 2020.

Ces 3 plateformes de maturation des mâchefers ont traité un total de 304 000 tonnes de mâchefers, pour l'année 2024. Elles ont permis la valorisation en technique routière de 176 000 tonnes de matières premières secondaires, dont la totalité a été utilisée sur des chantiers de la région.

La co-incinération en cimenteries :

En 2024, la région compte également 2 cimenteries utilisant des déchets comme ressources secondaires. Ces installations sont autorisées pour effectuer de la co-incinération (valorisation énergétique). Elles peuvent accueillir selon leur arrêté préfectoral les déchets suivants : résidus de broyage, combustibles solides de récupération (CSR) ou déchets solides broyés (DSB), pneumatiques hors d'usage, boues de stations d'épuration industrielles et urbaines, farines animales, déchets de bois, grignons d'olives, papiers-cartons. Il s'agit des installations suivantes :

- L'usine de la Grave de Peille, exploitée par Vicat à Blausasc (06) et autorisée à 20 000 t/an (co-incinération),
- L'usine de la Malle exploitée par Lafarge Ciment à Bouc-Bel-Air (13), autorisée à 50 000 t/an (co-incinération).

En 2024, les cimenteries du territoire régional ont co-incinéré 34 500 tonnes de déchets provenant de la région. La majorité de ces déchets sont des combustibles solides de récupération (CSR) ou des déchets solides broyés (DSB).

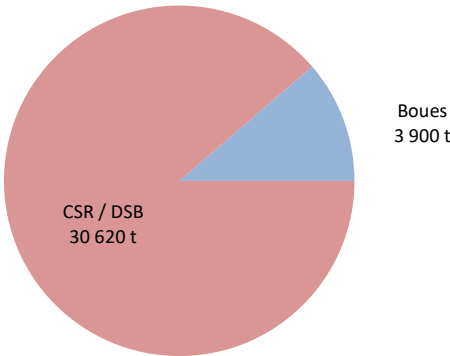


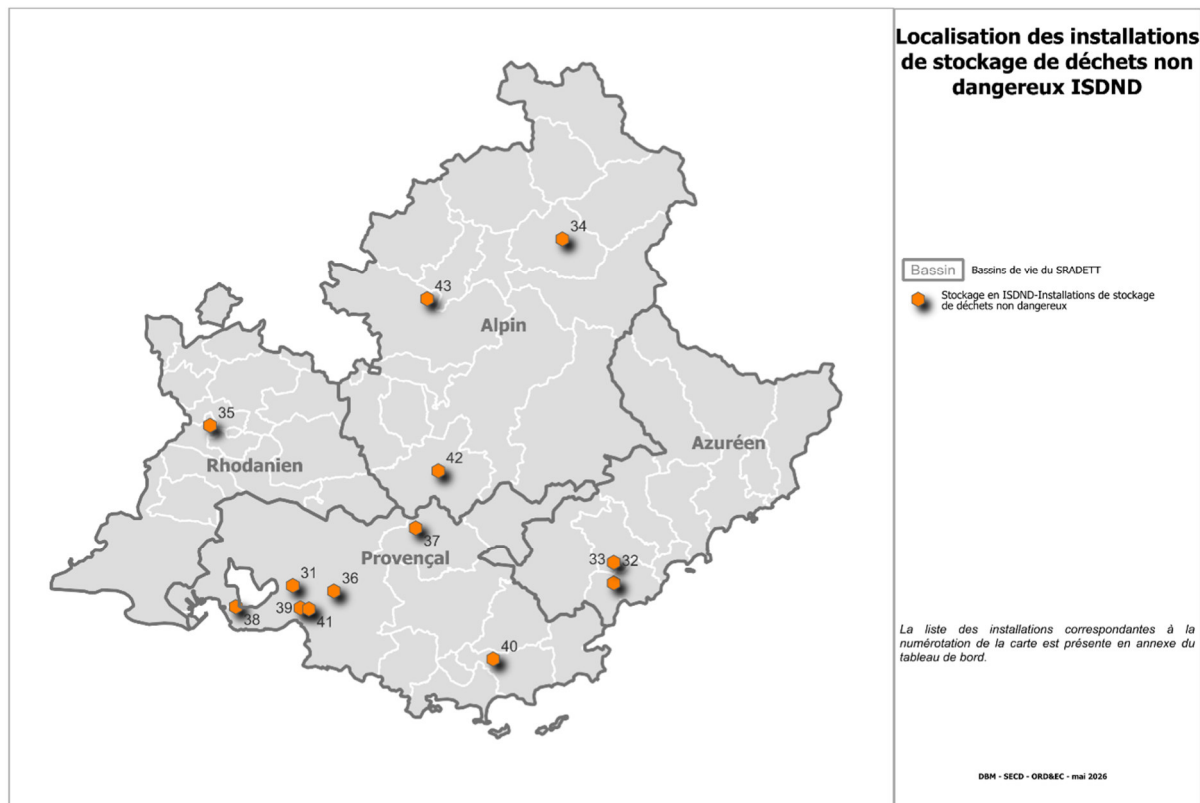
Figure 41 : Tonnages de déchets co-incinérés en cimenteries

	Département / Pays	Tonnages connus issus de la région	Dont CSR	Dont pneumatiques hors d'usage	Dont déchets de bois	Dont déchets boues
Cimenterie Port-la-Nouvelle - Lafarge	Aude	17 150 t	7 319 t	9 831 t		
Co Incinération - Espagne	ESPAGNE	7 639 t	7 639 t			
Cimenterie Viviers - Lafarge Ciments	Ardèche	6 162 t	2 181 t		2 668 t	1 313 t
Co-incinération Martres Tolosane	Haute-Garonne	3 841 t	3 841 t			
Cimenterie Montalieu-Vercieu - Vicat	Isère	1 641 t	461 t		1 180 t	
Cimenterie Beaucaire - Calcia	Gard	1 571 t	659 t	912 t		
Cimenterie Lozanne - Lafarge	Rhône	997 t	17 t			980 t

Tableau 35 : Cimenteries hors région recevant des déchets régionaux

6. Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

En 2024, 13 ISDND régionales ont réceptionné 1 083 337 tonnes de déchets non dangereux (DND).



Carte 27 : Localisation des ISDND

Nota bene : La liste des ISDND de la région est présentée en [ANNEXE 2](#).

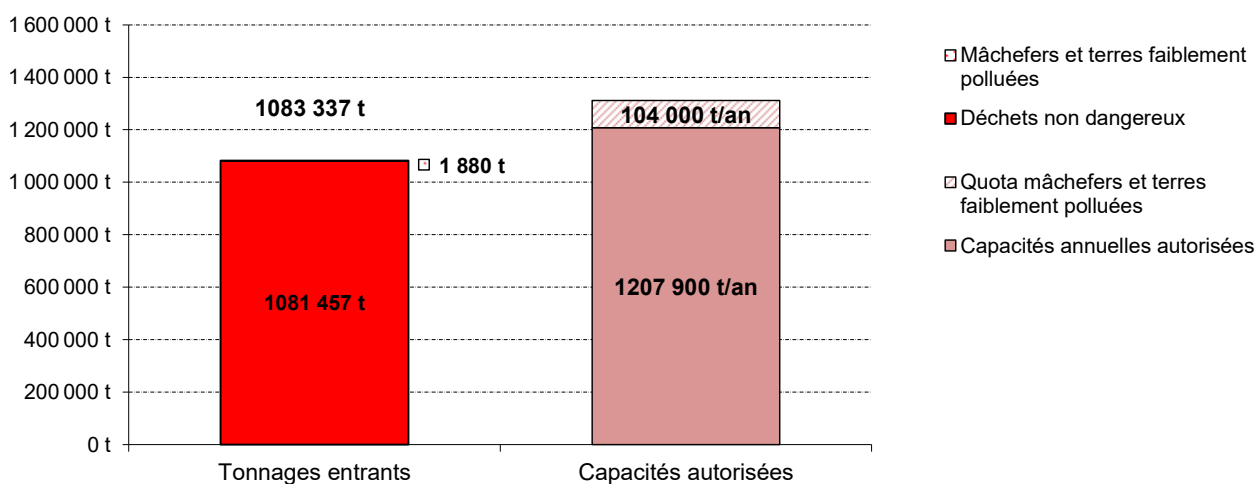


Figure 42 : Capacités annuelles autorisées et tonnages entrants dans les ISDND

Nota bene : Le calcul des capacités annuelles autorisées intègre les ouvertures ou fermetures de site en cours d'année (prorata temporis).

⇒ [TABLE DES MATIERES](#)

Le tableau suivant présente les ISDND de la région, et notamment leur capacité réglementaire et leur date de fin d'autorisation prévisionnelle (en 2024) :

Dpt	ISDND	Exploitant	Date Arrêté Préfectoral	Capacités autorisées en 2024	Capacités supplémentaires en 2024	Tonnages entrants 2024	Date de fin d'autorisation ou d'exploitation
04	Valensole	Csdu 04	01/03/2022	61 600 t/an (Dégressives jusqu'à 41 500 t/an en 2026)		51 391 t	31/12/2040
05	Ventavon	Alpes Assainissement	22/01/2021	60 000 t/an (Dégressives jusqu'à 55 000 t/an en 2026)		64 054 t	31/12/2026
05	Embrun	Smictom Embrunais	05/02/2013 (APC 18/03/2024)	6 300 t/an (Dégressives jusqu'en 2030)		5 410 t	31/12/2030
13	Septèmes-les-Vallons	Valsud (veolia Propreté)	03/11/2011 (APC 30/03/2023)	175 000 t/an (124 000 t/an en 2025)		167 026 t	31/10/2031
13	Martigues	Métropole Aix Marseille Provence	09/02/2009	70 000 t/an		53 237 t	09/02/2034
13	Aix-en-Provence	Delta Déchets	08/07/2010 (APC 05/12/2022)	160 000 t/an (124 000 t/an en 2025)		139 771 t	31/07/2039
13	Les Pennes-Mirabeau	Suez Rv Méditerranée	10/10/2025	175 000 t/an (124 000 t/an en 2025)	84 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées : matériaux d'exploitation, 59 520 t/an en 2025)	153 129 t	30/06/2030
13	Gardanne	Semag	31/08/2011	53 000 t/an		42 804 t	17/09/2028
83	Bagnols-en-Forêt (Les Lauriers)	SMIDDEV	29/06/2018	80 000 t/an		57 913 t	28/02/2025
83	Bagnols-en-forêt (Vallon des pins)	SPL Vallon des Pins	02/04/2020	85 000 t/an (94 000 t/an en 2025)		69 509 t	31/12/2046
83	Pierrefeu-du-Var	Azur Valorisation	21/10/2019	135 000 t/an (124 000 t/an en 2025)		191 162 t	31/07/2037
83	Ginasservis	SIVED NG	20/07/2020	27 000 t/an		14 981 t	19/07/2039
84	Entraigues	Suez Rv Méditerranée	29/06/2016 (APC 30/07/2019)	120 000 t/an (100 000 t/an à partir de 2025)	20 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées)	72 952 t	31/12/2033

Tableau 36 : Capacités autorisées et dates prévisionnelles de fermeture des ISDND régionales

Nota bene 1 : Informations transmises par les exploitants en 2024 (arrêtés préfectoraux - AP).

Nota bene 2 : L'évolution des capacités de stockage en fonction des AP et projets déposés est décrite au [Chapitre VIII - Suivi de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets \(Section B.\)](#)

En 2024, 51 % des tonnages de déchets stockés sont des ordures ménagères résiduelles. On compte 335 000 tonnes provenant des activités économiques (soit 31 % des tonnages enfouis). Les déchets stockés sur ces sites contiennent encore une part de matériaux recyclables qu'il n'est pas toujours possible de quantifier avec exactitude.

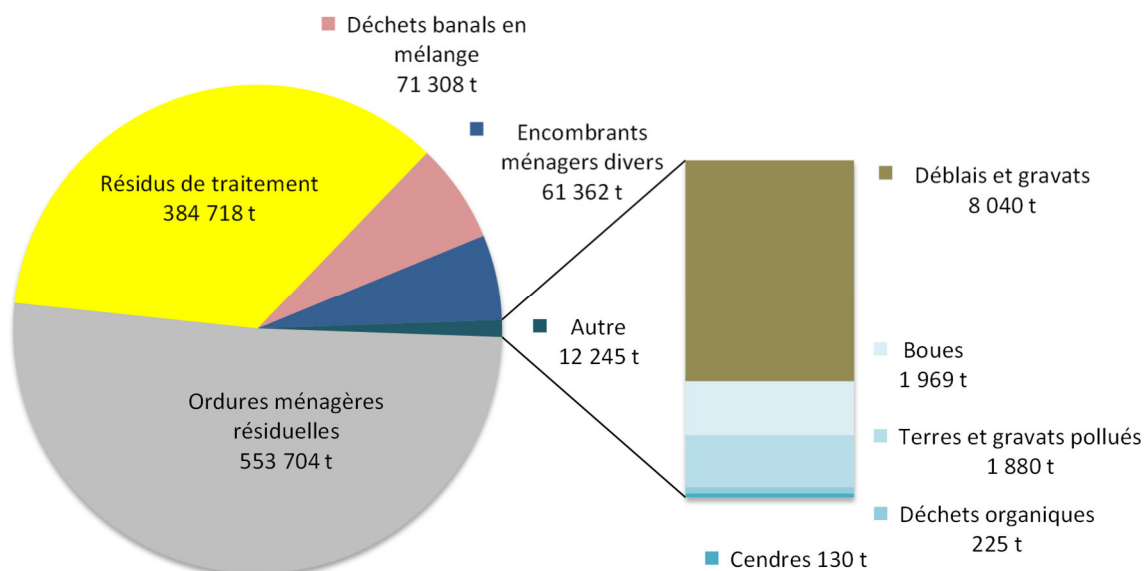


Figure 43 : Tonnages entrants sur les ISDND par type de matériaux

Nota bene : la catégorie « Déblais et gravats » comprend des déchets inertes pollués en mélange avec des déchets non dangereux ainsi que des déchets de sous-produits d'assainissement (déchets de dessablage et de dégrillage).

La part des déchets stockés, originaires de la région, représente 99,8 % des déchets entrants en ISDND.

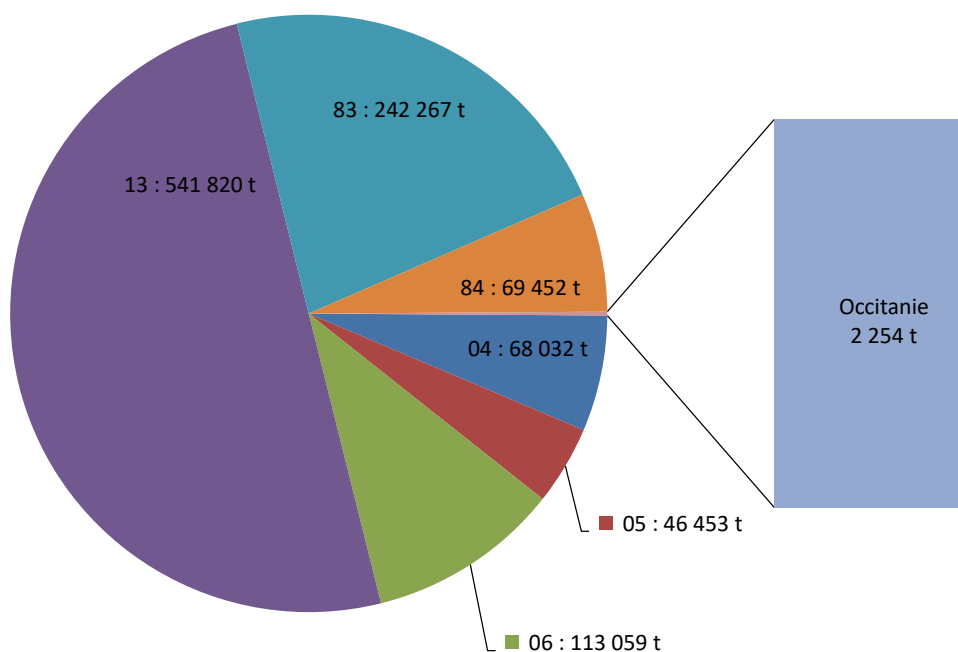


Figure 44 : Tonnages entrants sur les ISDND par origine géographique

⇒ [TABLE DES MATIERES](#)

Les données disponibles sur ces sites montrent que :

- 195 058 m³ de lixiviats produits ont été traités,
- 97 051 MWh thermiques et électriques ont été valorisés.

ISDND	Lixiviats produits	Mode de traitement	Destination des lixiviats	Biogaz torché	Biogaz Valorisé	PCI du biogaz valorisé	MWh électrique	MWh thermique
Isdnd Valensole	15 769 m3	Procédé membranaire de concentration	Procédé membranaire de concentration	377 670 m3	2 639 855 m3	4,00 kWh/m3	3 216 MWh	4 061 MWh
Isdnd Ventavon	10 256 m3	Biologique / Evaporation	Evaporation	-	7 214 399 m3	9,00 kWh/m3	9 671 MWh	-
Isdnd Embrun	2 702 m3	Biologique	STEP	756 861 m3	-	-	-	-
Isdnd Pennes-Mirabeau	5 679 m3	Biologique	STEP	502 522 m3	6 445 202 m3	4,00 kWh/m3	12 936 MWh	-
Isdnd Martigues	15 000 m3	Biologique	STEP	-	-	-	-	-
Isdnd Aix-en-provence	36 321 m3	Physico-chimique / Biologique	STEP	137 203 m3	8 228 381 m3	4,00 kWh/m3	13 166 MWh	9 938 MWh
Isdnd Septemes-les-vallons	10 495 m3	Evaporation / Recirculation	Evaporation / Recirculation	25 958 m3	9 526 508 m3	-	14 508 MWh	9 938 MWh
Isdnd Gardanne	4 781 m3	Biologique	STEP	229 373 m3	2 695 853 m3	9,00 kWh/m3	3 453 MWh	4 537 MWh
Isdnd Bagnols-en-Forêt Lauriers	44 547 m3	Evaporation / Physico-chimique	Procédé membranaire de concentration	1 198 607 m3	397 804 m3	3,00 kWh/m3	-	-
Isdnd Bagnols-en-Forêt VdP	-	Procédé membranaire de concentration	Procédé membranaire de concentration	2 297 100 m3	-	-	26 m3	-
Isdnd Ginasservis	3 343 m3	Physico-chimique / Biologique	STEP	-	-	-	-	-
Isdnd Pierrefeu du Var	39 146 m3	Procédé membranaire de concentration	Procédé membranaire de concentration	106 342 m3	1 877 643 m3	4,00 kWh/m3	-	4 790 MWh
Isdnd Entraigues	5 019 m3	Biologique	STEP	185 992 m3	4 209 657 m3	2,00 kWh/m3	6 811 MWh	-

Tableau 37 : Production, destination des lixiviats et valorisation du biogaz des ISDND

Le tableau ci-après affiche les unités hors région déclarées être utilisées par les acteurs publics régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Isdnd Roussas	Drôme	19 736 t
Isdnd de Bellegarde	Gard	31 132 t
Isdnd de Donzere	Drôme	15 425 t
Isdnd de Lannemezan	Hautes-Pyrénées	9 t
Isdnd Arcavi	Ardennes	6 t
Total		66 308 t

Tableau 38 : ISDND hors région réceptionnant des déchets régionaux

La diminution des tonnages de déchets stockés en ISDND constatée entre 2015 et 2024 représente une baisse de 36 %. La tendance à la baisse observée ces dernières années est encore confirmée par les tonnages 2024 qui réduisent de 1 % par rapport aux tonnages 2023, atteignant les plus faibles quantités de déchets stockés observées pour la région.

Depuis 2015, la diminution des flux d'encombrants et de déchets résiduels d'activités économiques stockés (- 120 000 t et - 200 000 t en 9 ans) est compensée en partie par un tonnage de refus de tri stockés en très forte hausse (+ 180 000 t sur cette période).

Près de **70 000 tonnes de déchets non dangereux ont été exportés et stockés hors région**. Parallèlement, 2 300 tonnes ont été importées de régions limitrophes.

C.FLUX INTERREGIONAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'exportation des déchets non dangereux pour un traitement hors région prend de plus en plus d'ampleur et atteint 356 000 tonnes en 2024.

Les imports dans les installations régionales représentent en revanche 120 000 tonnes, **en baisse depuis 2015 ces flux se sont stabilisés depuis 2021.**

Les mouvements de déchets non dangereux entre les six départements de la région représentent un total de 586 000 tonnes.

Le département des Alpes-Maritimes est très dépendant des unités de gestion des autres départements.

Les données transmises par les installations de traitement des déchets non dangereux recensées en région indiquent que celles-ci ont réceptionné 120 000 tonnes de déchets importés d'autres régions. On compte parmi ces importations 32 000 tonnes en provenance des activités économiques (DAE), 30 000 tonnes de mâchefers et 58 000 tonnes de déchets issus des collectivités et ménages.

Région d'origine	Tri	Compostage	Incinération en UVE	Maturation de mâchefers	Stockage en ISDND	Tonnages importés
Occitanie	2 123 t	22 461 t	11 773 t	24 650 t	2 254 t	63 262 t
Auvergne-Rhône-Alpes	170 t	29 617 t	252 t			30 038 t
Monaco	17 982 t			5 148 t		23 130 t
Corse		2 902 t				2 902 t
Hauts-de-France	135 t					135 t
Normandie	37 t					37 t
Bretagne	19 t					19 t
Ile-de-France	12 t					12 t
Pays de la Loire	8 t					8 t
Bourgogne-Franche-Comté	1 t					1 t
Total général	20 487 t	54 980 t	12 025 t	29 798 t	2 254 t	119 544 t

Tableau 39 : Origine des flux de déchets importés en région par type de traitement

⇒ TABLE DES MATIERES

L'exportation vers des centres de gestion des déchets hors région représente 356 000 tonnes (hors transit et sites de recyclage) dont 177 000 t de déchets d'activités économiques et 179 000 t de déchets ménagers et assimilés :

Région destinataire	Tri, broyage, recyclage	Valorisation organique (Compostage, méthanisation)	Valorisation énergétique (UVE, co-incinération)	Stockage en ISDND	Tonnages exportés
Auvergne-Rhône-Alpes	34 653 t	52 277 t	45 793 t	35 162 t	167 885 t
Occitanie	40 197 t	28 422 t	48 378 t	31 140 t	148 137 t
Bourgogne-Franche-Comté	849 t	12 676 t			13 524 t
Monaco			13 035 t		13 035 t
Nouvelle-Aquitaine		6 567 t			6 567 t
Grand Est	3 123 t	851 t	72 t	6 t	4 053 t
Hauts-de-France	718 t	895 t			1 613 t
Normandie	976 t		16 t		992 t
Pays de la Loire	222 t				222 t
Centre-Val de Loire	72 t				72 t
Total général	80 810 t	101 688 t	107 296 t	66 308 t	356 101 t

Tableau 40 : Destination des flux de déchets exportés hors région par type de traitement

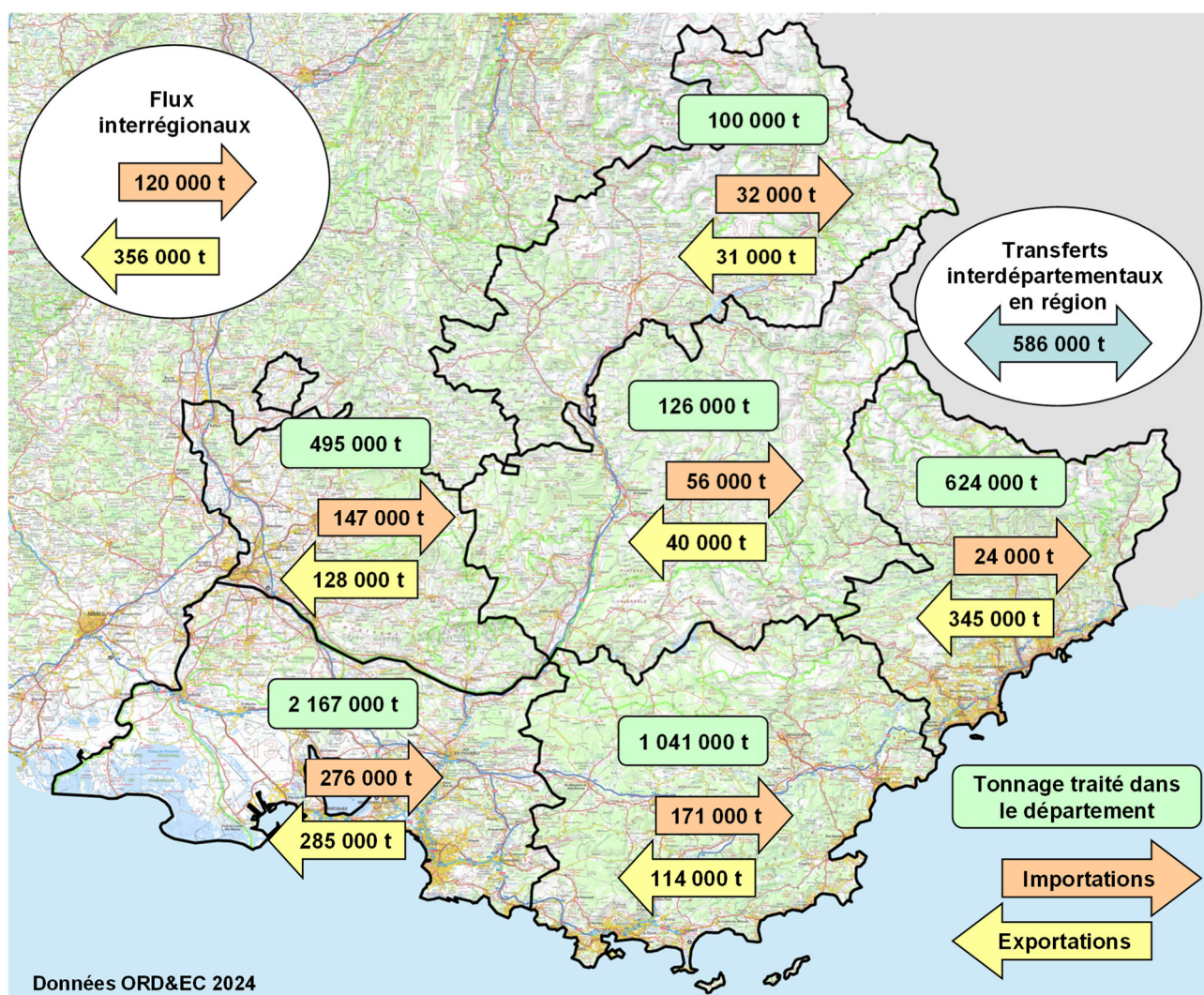
Nota bene : Le détail des flux importés et exportés pour chaque département est présenté en Annexe 4. De plus les mouvements vers une filière de stockage ou d'incinération sont détaillés en Annexe 7 : Flux interdépartementaux et interrégionaux de déchets non dangereux à destination d'une filière de stockage et d'incinération (l'annexe comprend en plus des tableaux de données chiffrées, une représentation des distances moyennes parcourues par les déchets stockés ainsi qu'une carte des flux interdépartementaux des déchets stockés et incinérés)

L'enquête régionale permet d'améliorer la connaissance des flux de déchets interdépartementaux, notamment l'origine des flux importés, entrants sur les installations de la région. De plus, le croisement des données de l'enquête avec les données fournies par les EPCI de la région (destination des DMA), ainsi que la connaissance du territoire, permet de préciser les quantités de déchets exportées en dehors de la région.

Depuis l'année 2015, les flux importés ont tendance à diminuer pour atteindre depuis 2021 un plateau autour de 120 000 t. A l'inverse, les flux exportés ont fortement augmenté entre 2015 et 2018, ils oscillent ensuite entre 272 000 t et 356 000 t. Les quantités de déchets entrantes et sortantes de la région sont importantes ; cependant, une grande partie de ces flux sont à relier au principe de proximité, environ 88 000 t soit 74 % du flux importé (65 % en 2023) et 149 000 t soit 42 % du flux exporté (51 % en 2023).

D'autre part, l'étude des flux interdépartementaux au sein de la région met en exergue la capacité des installations des Bouches-du-Rhône et du Var à accueillir les déchets d'autres départements. À l'échelle régionale, 586 433 tonnes de déchets circulent entre les 6 départements, soit 13 % des tonnages réceptionnés par les sites de traitement ou de stockage (hors transit).

La carte suivante présente les quantités de déchets entrantes et sortantes, issues ou non de la région, pour chaque département ainsi que le tonnage traité sur chaque territoire :



Carte 28 : Flux d'importation et d'exportation de déchets par département

En 2024, pour chaque département de la région, le taux d'importation de déchets en provenance d'un autre département représente entre 13 et 16 % des tonnages entrants dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Ce taux est plus important pour le Vaucluse (30 %) et les départements alpins (entre 32 % et 44 %). En revanche le flux importé dans le département des Alpes-Maritimes représente seulement 4 % des tonnages entrants.

La plupart des mouvements de flux interdépartementaux sont liés à l'application du principe de proximité des installations pour des collectivités en limite de département (nord-ouest des Bouches-du-Rhône et Vaucluse, Nord des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) ou parfois aux logiques d'organisation de grands groupes disposant de nombreuses unités de gestion des déchets inégalement réparties sur le territoire.